

Mise en ligne : 10 juillet 2018.
Dernière modification : 3 février 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE INDUSTRIELLE ET COLONIALE, rue Taitbout Paris (1899-1902)

Épisode précédent :
Compagnie française coloniale et industrielle :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Frse_Coloniale_et_industrielle.pdf

Adrien JOSSE, vice-président

Ancien administrateur de la Compagnie française coloniale et industrielle,
Administrateur du Kouango français,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Kouango_frs.pdf
"président de la Banque française de l'Afrique (voir encadré) :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Bq_frse_Afrique.pdf

Arsène CHAUMIER (1848-1926), directeur

Précédemment sous-directeur de la Banque française de l'Afrique du Sud,
puis directeur de la Cie française coloniale et industrielle
Ultérieurement directeur du Comptoir industriel et colonial.
Commissaire ou administrateur d'une trentaine de sociétés.
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Arsene_Chaumier-1848-1926.pdf

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 décembre 1899)

Paris. — Modifications des statuts. — Société anonyme dite COMPAGNIE FRANÇAISE COLONIALE ET INDUSTRIELLE, 28, Grammont. — La dénomination devient BANQUE INDUSTRIELLE ET COLONIALE. — Transfert du siège, 23, Tailbout. — 16 déc. 1999. — *Petites Affiches*.

L'industrie coloniale sur la place du Havre
(Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse de doctorat d'histoire, dir.
Dominique Barjot, Université Paris-IV-Sorbonne, 2001, 5 vol, 1.450 p.)

[310] Ernest Siegfried ¹ et Lucien Mellier ² participent dès 1899, avec le Crédit anversois et la Banque privée, à la Banque industrielle et coloniale ³ (ex-Compagnie française coloniale et industrielle), au capital de 6 millions de francs, qui finance notamment la Compagnie des Sultanats [du Haut-Oubangui], ainsi que La Kotto qui lui attribue en retour mille parts bénéficiaires, soit l'obtention automatique de 10 % des bénéfices ⁴.

Sultanats du Haut-Oubangui
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 février 1900)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sultanats-Ht-Oubangui.pdf

La Banque industrielle et coloniale, dont les actions viennent d'être admises à la cote officielle, a introduit aujourd'hui au marché du comptant en banque les actions Sultanats du Haut-Oubangui.

1900 (avril) : FORMATION DE LA
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'INDO-CHINE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Induscom_Indo-Chine.pdf

Constitution
Compagnie des Eaux et d'électricité de l'Indo-Chine
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 mai 1900)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eaux_&_elec._Indoch.pdf

.....
Le siège social et administratif de la société est fixé à Paris, rue Taitbout, n° 23 [siège de la Banque industrielle et coloniale].

.....
Ont été nommés administrateurs pour cinq ans : MM. Arsène Chaumier, banquier à Paris, 24, rue de Saint-Petersbourg ; Lucien Mellier, négociant à Paris, 28, rue de Grammont... — *D.*, 10/4/1900.

BANQUE INDUSTRIELLE ET COLONIALE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 décembre 1900)

¹ Ernest Siegfried (1843-1927), du Havre. Il succède à Remy-Martin comme président de La Kotto. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/La_Kotto.pdf

² Lucien Mellier : impliqué dans une vingtaine de sociétés, notamment la Cie des Eaux et d'électricité de l'Indochine. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Eaux_&_elec._Indoch.pdf

³ Arsène Chaumier, directeur. Semble être l'ancêtre du Comptoir industriel et colonial.

⁴ Statuts de la Kotto, verso d'une action, coll. part.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/La_Kotto.pdf

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 15 décembre en assemblée générale ordinaire. Ils ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1899-1900 arrêtés au 30 juin 1900, et fixé le dividende à 12 fr. 50, soit 10 % du capital versé, payable à partir du 1^{er} janvier 1901.

Banque industrielle et coloniale
Modifications aux statuts
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 décembre 1900)

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque industrielle et coloniale, société anonyme au capital de 6 millions de francs, ayant son siège à Paris, rue Taitbout, n° 23, tenue le 15 décembre 1900, il appert que l'assemblée générale a modifié les articles 15 et 19 des statuts.

Le premier paragraphe de l'article 15 rédigé de la manière suivante : « La société est administrée par un conseil composé de douze membres au moins et de vingt membres au plus » est remplacé, par la rédaction nouvelle suivante : « La Société est administrée par un conseil composé de sept membres au moins et de douze membres au plus ».

L'article 19 rédigé de la manière suivante : « La présence de six membres au moins est nécessaire pour la validité des délibérations » est remplacé par la rédaction nouvelle suivante : « La présence de la moitié des membres du conseil est nécessaire pour la validité des délibérations » — *Petites Affiches*, 29/12/1900.

Banque industrielle et coloniale
Dissolution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 décembre 1901)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 30 novembre, en assemblées générales ordinaire et extraordinaire. En assemblée ordinaire, ils ont approuvé les comptes au 30 juin 1901 et, en assemblée extraordinaire, ils ont voté la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateurs : MM. A. Chaumier, B. Delgutte, L. Mellier, Ernest Siegfried.

Banque industrielle et coloniale
Dissolution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 décembre 1901)

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1901, des actionnaires de la Banque industrielle et coloniale, société anonyme au capital de 6.000.000 de francs, précédemment dénommée Compagnie française coloniale et industrielle, ayant son siège à Paris, rue Taitbout, 23, il appert que l'assemblée générale a prononcé la dissolution anticipée de la Banque industrielle et coloniale, qu'elle a nommé liquidateurs de ladite société : MM. Arsène Chaumier, demeurant à Paris, 24,

rue de Saint-Pétersbourg ; Benjamin Delgutte ⁵, 8, boulevard Malesherbes ; Lucien Mellier, 28, rue de Grammont, et Ernest Siegfried, 50, rue Félix-Faure, au Havre. — *Petites Affiches*, 4/12/1901.

Suite :

Comptoir industriel et colonial :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Comptoir_indus._colonial.pdf

⁵ Benjamin Delgutte, des Messageries Delgutte, de Lille. Administrateur de la Société parisienne de crédit (Guffroy)(1894-1895), de la Compagnie française des Anthracites du Pays de Galles (malheureuse création de la précédente), des Établissements français des mines d'or de l'Uruguay (1897), des Caoutchoucs de Casamance (1899), commissaire aux comptes de l'Alimaïenne, administrateur de la Banque française de l'Afrique (1904), du Syndicat franco-hova d'exploration à Madagascar (1905)...